



## SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à 4020 Liège, rue du Moulin 320  
TVA 413.821.301

### AGO – 26 MAI 2015 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 20 mai 2015

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue du Moulin 320 à 4020 LIEGE

LE SOUSSIGNE :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à 4020 Liège, rue du Moulin 320, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **26 mai 2015 à 15 heures à 4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
<i>Proposition de décision :</i> L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2014.			
3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>			
4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS ARRETTÉS AU 31 DECEMBRE 2014</u>			
<i>Proposition de décision :</i> L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2014, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 4,4000 par action.			
5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u>			
<i>Propositions de décisions :</i>			
- L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2014 ;			
- L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2014.			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

**Le mandataire :**

- **Pourra\*** :

- **Ne pourra pas\*** :

**Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social**

*\*Merci de biffer la mention inutile*

Fait à ..... , le .....

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »